



الاتحادية الجزائرية لكرة اليد
الرابطة الجهوية لكرة اليد - وهران -



Ligue Régionale Hand Ball - Oran -

P.V C.R.Q.D N° 02 DU 07 DECEMBRE 2016

Membres Présents : Mrs BENZERDJEB.A –SARDI .M –KERTALI.D –BOUZEROUARA.H.

Ordre du jour : Affaires Administratives et Disciplinaires.

Affaire N° 06 : libérations

| N° | N°Lic | NOM/PRENOM | CLUB QUITTE | CLUB RECEVANT | DATE QUALIFICATION |
|----|-------|-------------------------|-------------|---------------|--------------------|
| 37 | 376 | GOURI Samir | C.R.B.S. | O.M.S.B.A. | 10/10/2016 |
| 38 | 327 | ZAOUI Khaled | C.S.O | I.R.B.O | 30/10/2016 |
| 39 | 328 | HAFIDOU Nadir Abdalilah | C.S.O | I.R.B.O | 30/10/2016 |
| 40 | 546 | MEDJAHED Tayeb | H.B.C.M | C.H.T.O. | 24/11/2016 |
| 41 | 560 | HIBA Salah Eddine | J.S.M. | M.S.O. | 01/12/2016 |
| 42 | 557 | KERZABI Khalil | H.B.C.M. | C.H.T.O. | 01/12/2016 |
| 43 | 558 | MESDOUA Lahouari | H.B.C.M. | C.H.T.O. | 01/12/2016 |

DECISION

-les joueurs sont autoriser a joué suivant la date de qualification porter sur la licence.

AFFAIRES N° 7 : Ren G.C.B.Mascara—U.S.B.Tissemsilt S/G D2 du 18/11/2016.

- ✓ Vu la 1^{ère} lettre émise par la L.R.H.B.Oran sous référence 184 en date du 03/11/2016 au club U.S.B.Tissemsilt.
- ✓ Vu la 2^{ème} lettre émise par la L.R.H.B.Oran sous référence 186 en date du 09/11/2016 au club U.S.B.Tissemsilt
- ✓ Vu les règlements Généraux F.A.H.B.

DECISION.

- ✓ Match en faveur du C.S.A. G.C.B.Mascara sur le score de 10 à 00.

AFFAIRES N° 08: Ren : W.C.B.Oued Sly –C.S.H.B.Adrar S/G D2 du 25/11/2016.

- ✓ Vu la feuille du match et rapport des Arbitres signalants :
- ✓ Disqualification du joueur BOUKERCHAOUI .N N° Lic 386(carton Bleu) du club W.C.B.Oued Sly pour comportement anti sportif.
- ✓ Vu les règlements Généraux F.A.H.B.
- ✓ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.

DECISION.

- ✓ Il est infligé une suspension de trois(03) matchs ferme dont le match automatique est inclus au joueur BOUKERCHAOUI .N N° Lic 386 du club W.C.B.Oued Sly.
- ✓ Il est infligé une amende de (Cinq mille dinars) 5.000 DA au club W.C.B.O.S.

AFFAIRES N°09 : Ren U.S.B.Tissemsilt— E.S.Oued Fodda S/G D2 du 26/11/2016.

- ✓ Vu la lettre de rappel émise par la L.R.H.B.Oran sous référence 194 en date du 24/11/2016 au club U.S.B.Tissemsilt
- ✓ Vu les règlements Généraux F.A.H.B.



الاتحادية الجزائرية لكرة اليد الرابطة الجهوية لكرة اليد - وهران -



Ligue Régionale Hand Ball - Oran -

DECISION.

- ✓ Match en faveur du CSA . E.S.Oued Fodda sur le score de 10 à 00.

AFFAIRES N° 10 : Ren : H.B.C.Misserghin –J.S.Ain Dheb S/G D2 du 26/11/2016.

- ✓ Vu la feuille du match et rapport des Arbitres signalants :
- ✓ Match arrêté à la 34mn01Sec suite à la blessure du joueur BELKHAROUBI. Omar N° Lic 003 du club J.S..Ain Dheb après évacuation du joueur à l'hôpital l'Officiel du club J.S..Ain Dheb a refusé de reprendre la partie (sur le score H.B.C.M 22-J.S.Ain Dheb 14)
- ✓ Vu les règlements Généraux F.A.H.B.
- ✓ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.

DECISION.

- ✓ Match en faveur du CSA. H.B.C.Misserghin sur le score de 10 à 00.
- ✓ Il est infligé une suspension d'une année ferme à l'officiel(A) MEBAREK.D N° Lic 067 du club J.S.Ain Dheb.
- ✓ Il est infligé une amende de dix mille dinars (10.000 DA) au club J.S.Ain Dheb.

AFFAIRES N° 11: Ren : O.J.Mostaganem--- C.N.Sidi Chahmi S/G R1 du 02/12/2016.

- ✓ Vu la feuille du match et rapport des Arbitres signalants :
- ✓ Disqualification du joueur BELLAGRA.H N° Lic 504(carton Bleu) du club O.J.Mostaganem pour comportement anti sportif envers Officiels
- ✓ Vu les règlements Généraux F.A.H.B.
- ✓ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.

DECISION.

- ✓ Il est infligé une suspension de trois(03) matchs ferme dont le match automatique est inclus au joueur BELLAGRA.H N° Lic 504 du club O.J.Mostaganem.
- ✓ Il est infligé une amende de (Cinq mille dinars) 5.000 DA au club O.J.M.

AFFAIRES N°12 : Ren C.R.B.Sfifef—U.S.B.Tissemsilt S/G D2 du 03/12/2016.

- ✓ Vu la lettre du dernier rappel émise par la L.R.H.B.Oran sous référence 202 en date du 27/11/2016.
- ✓ Vu les Règlements Généraux F.A.H.B.

DECISION.

- ✓ Match en faveur du CSA .C.R.B.Sfifef sur le score de 10 à 00.

- Vu AFFAIRES N° 7 : Ren G.C.B.Mascara—U.S.B.Tissemsilt S/G D2 du 18/11/2016
- Vu AFFAIRES N°8 : Ren U.S.B.Tissemsilt— E.S.Oued Fodda S/G D2 du 26/11/2016
- Vu AFFAIRES N°9 : Ren C.R.B.Sfifef—U.S.B.Tissemsilt S/G D2 du 03/12/2016

Le club U.S.B.Tissemsilt est déclaré forfait général.

AFFAIRES N° 13: Ren : W.C.B.Oued Sly--- J.S.Saoura S/G D2 du 02/12/2016.

- ✓ Vu la feuille du match signalant :
- ✓ Vu Les réserves formulée par le club J.S.S à l'encontre du joueur BOUAICHA .M. N°Lic 394 du club W.C.B.O.S.sans autorisation du corps Militaire.
- ✓ Attendu que le club J.S.S. n'a pas appuie les droits de réserves.
- ✓ Vu les règlements Généraux F.A.H.B.
- ✓ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.



الاتحادية الجزائرية لكرة اليد
الرابطة الجهوية لكرة اليد - وهران -



Ligue Régionale Hand Ball - Oran -

DECISION.

- ✓ Réserves irrecevables dans le fond et la forme.
- ✓ Il est infligé une amende de 5000 da au club J.S.Saoura.

AFFAIRES N° 14: Ren : C.S.A C.ORAN--- S.C.A.B S/G R1 du 02/12/2016.

- ✓ Vu la feuille du match et rapport des arbitres signalants :
- ✓ Absence du club C.S.A C.ORAN
- ✓ Attendu qu'aucune lettre explicative n'est parvenue à la L.R.H.B.Oran.
- ✓ Vu les règlements Généraux F.A.H.B.
- ✓ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.

DECISION.

- ✓ Match en faveur du CSA .C.R.B.Sfifef sur le score de 12 à 00.
- ✓ Il est infligé une amende de 100.000 da au club CSA. C.Oran.
- ✓ Défalcation d'un point à l'équipe C.S.A.C.Oran.
- ✓ Le match retour aura lieu chez l'équipe adverse (S.C.A.B).

AFFAIRES N° 15: Ren : M.S.O – C.S.H.T.Oran S/G D2 du 02/12/2016.

- ✓ Vu la feuille du match et rapport des Arbitres signalants :
- ✓ Mauvais comportement des joueurs RAHMOUNI .K N° LIC 335 du club MSO et FROUL.B N°LIC 027 et LASTAL.W N° LIC 044 du club C.S.H.T.Oran après la rencontre.
- ✓ Vu les règlements Généraux F.A.H.B.
- ✓ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.

DECISION.

- ✓ Il est infligé une suspension de trois(03) matchs ferme au joueur RAHMOUNI .K N° LIC 335 du club MSO.
- ✓ Il est infligé une amende de (Cinq mille dinars) 5.000 DA au club MSO.
- ✓ Il est infligé une suspension de trois(03) matchs ferme au joueur FROUL.B N°LIC 027 du club C.S.H.T.Oran
- ✓ Il est infligé une amende de (Cinq mille dinars) 5.000 DA au club C.S.H.T.Oran.
- ✓ Il est infligé une suspension de trois(03) matchs ferme au joueur LASTAL.W N° LIC 044 du club C.S.H.T.Oran.
- ✓ Il est infligé une amende de (Cinq mille dinars) 5.000 DA au club C.S.H.T.Oran.

Toutes les décisions parues sur le présent PV prennent effet à compter du 14 décembre 2016.

SECRETARE delaseANCE
SARDI MED

PRESIDENT C.R.Q.D.
BENZERDJEB .AMINE